

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-499** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ».

L'objet de ce règlement vise à réduire la zone de débarcadère de 15 minutes localisée sur le côté est de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre la ruelle au nord de l'avenue Van Horne et l'avenue Saint-Cyril.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 16 juin 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

